



# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Direction des affaires maritimes

Paris, le

Sous-direction Modernisation Administration Numérique  
Bureau de la vie des services

Le directeur des affaires maritimes

Affaire suivie par : Constantin de Pontbriand  
[constantin.de-pontbriand@developpement-durable.gouv.fr](mailto:constantin.de-pontbriand@developpement-durable.gouv.fr)

### Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 26 novembre 2020

*NB : ce document n'a pas vocation à retracer l'intégralité des échanges de la réunion*

#### Participants :

**Organisations syndicales (OS) :** Olivier PREVOT (CGT), Camille PUJOL (CGT), Patrick HOUSSAIS (FO), Sélim MENTALECHETA (FO), Patrice BEAULIEU (UNSA), Céline DORNEMIN (UNSA), Franck GOGUY (UNSA), Loïc MOYAU (UNSA), Christine DREAN (CFDT), Stéphane KERAUDRAN (CFDT), Jean-François ALBERT (FSU), Pascal BOSSEE (FSU), Pascale BOZEC (FSU), Maxime CAILLON (FSU), Catherine CHOLTUS (FSU).

**Administration :** Thierry COQUIL (DAM), Laure DASSONVILLE (MAN), Vincent DENAMUR (SMC), Lionel HOULLIER (SMC), Jean-Baptiste MOTTE (SMC2), Marie FEUCHER (SMC3), Yves DAMAY (SMC3), Yves LE NOZAHIC (GM), Amaury MEULLENAERE (STEN2), Pauline POTIER (MAN1), Constantin DE PONTBRIAND (MAN1).

#### 1. Points introductifs :

**Situation sanitaire :** Le taux de contamination globale au ministère se situe dans la moyenne nationale. Si la mobilisation doit se poursuivre et la vigilance rester importante pour poursuivre la contention de la propagation du virus, il importe cependant que l'administration reste présente et active, en particulier lorsque les missions ne peuvent être réalisées à distance. La présence de l'administration doit notamment s'affirmer par le maintien de l'ouverture des guichets pour les usagers.

**Ministère de la Mer :** Le ministère de la Mer est en train de prendre sa place. Après une prise de contact sur le terrain, la ministre investit différents sujets parmi lesquels figurent la mobilisation et la reconnaissance des territoires littoraux dans les politiques nationales, la compétitivité et relance de la flotte de commerce ou encore l'éolien en mer. L'étude d'un projet de création d'une direction générale de la mer a par ailleurs été initiée par la ministre.

**Plan de relance :** 25 millions d'euros seront mobilisés dans le cadre du plan de relance sur les CROSS et les systèmes d'information de la DAM (reprise de l'architecture des SI dans le but de gagner de la souplesse dans l'actualisation des systèmes). 25 millions d'euros seront également mobilisés sur les baliseurs et le verdissement de la flotte de balisage. Un cahier des charges est en cours de rédaction (acquisition d'un à deux baliseurs).

Une enveloppe de 50 millions a par ailleurs été obtenue par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) au titre de l'aide au financement de la pêche et de l'aquaculture. La programmation de la gestion de l'enveloppe qui devrait comporter des financements pour les lycées professionnels maritimes est en cours.

## 2. COVID-19 : point sur l'activité dans les services

**Moyens hauturiers du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) :** Les moyens hauturiers (patrouilleurs et vedettes) du DCS poursuivent la réalisation de leurs missions en application des prescriptions du plan de reprise d'activité adopté le 11 mai 2020. Si les objectifs de contrôle ne pourront pas être satisfaits, le bilan de l'activité et les retours d'expérience demeurent globalement positifs. Les procédures ont été améliorées et harmonisées de marée en marée.

**Lycées professionnels maritimes (LPM) :** L'activité a repris normalement dans les lycées à partir du 2 novembre. Le protocole sanitaire pose le principe de la nécessité de limiter autant que possible le brassage des élèves en étalant notamment les arrivées et départs ainsi qu'en maintenant des groupes homogènes.

Le maintien des élèves à 100 % est conforme aux règles du ministère de l'Education nationale qui permet aux lycées d'adapter les protocoles en fonction des circonstances locales. Les directeurs de lycées n'ont pas fait état de difficultés particulières liées au contexte sanitaire. Les OS précisent que si les consignes sont correctement appliquées, il apparaît toutefois une certaine disparité dans les pratiques des établissements, notamment dans la possibilité pour les personnels administratifs de télé-travailler.

Sur la question soulevée en séance de la possibilité de financer, dans le cadre du plan de relance, des opérations de promotion des LPM (dépenses matérielles de communication, visites virtuelles...), la DAM indique que cette possibilité sera étudiée avec la DPMA.

Les OS interrogent par ailleurs la DAM sur la disponibilité de statistiques par LPM. La DRH sera interrogée sur ce point et un retour sera fait.

**Centres de sécurité des navires (CSN) :** L'activité actuelle des centres en matière de contrôle au titre de l'État du pavillon est comparable à l'activité en période normale. Les services devraient être en capacité de rattraper le retard avant la fin de l'année. Les volumes d'activité restent importants malgré des conditions de travail dégradées. Concernant les contrôles au titre de l'État du port, le bilan est également très satisfaisant.

Quelques difficultés sont rencontrées en raison de l'impossibilité pour les inspecteurs de se déplacer à l'étranger pour réaliser notamment les certifications ISM, ISPS et MLC. Des certifications provisoires sont délivrées sur la base de contrôles documentaires. Certains territoires demeurent par ailleurs inaccessibles pour les agents (Mayotte) ou pour les sociétés de classification (Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Guadeloupe). Les effets de la crise devraient être maîtrisés en fin d'année.

Depuis le début de la crise sanitaire, la sous-direction STEN fait chaque mois un point avec l'ensemble des CSN. Jusqu'à présent, aucun cas de contamination n'a été identifié parmi les inspecteurs. Quelques agents considérés comme étant à risque ont été affectés à des tâches exclusivement administratives.

## 3. Point d'information sur l'avancé des chantiers AM2022

**Modernisation de l'inspection de la sécurité des navires :** La réforme est en transition. Le premier volet (délégation aux SCH des navires de plus de 24m) est entré en vigueur et le transfert des dossiers a commencé en juin. Un chantier doit par ailleurs être mis en place concernant l'entrée en flotte des navires délégués. Le travail d'approbation par les SCH devra être cadré dans l'année à venir.

Concernant le second volet de la réforme (permis illimités et visites ciblées pour les navires de moins de 24m), le décret modificatif est en cours d'étude au Conseil d'État et devrait être finalisé début 2021. Les outils de ciblage sont en place et une tournée de présentation aux DIRM a été engagée. L'objectif est notamment d'organiser des ateliers de réflexion sur les dispositions opérationnelles (ciblage et transition entre permis à échéance et permis illimités).

Un investissement important est nécessaire sur des métiers et fonctions sur lesquels l'administration a une véritable plus-value. Les moyens doivent être repositionnés là où des besoins apparaîtront. La construction d'un

réseau national d'expertise sur les questions de sécurité maritime a déjà été initiée dans les travaux de la commission centrale de sécurité qui fait désormais appel à des inspecteurs missionnés par la DAM pour l'instruction de certains dossiers complexes, notamment liés aux questions de transition écologique ou numérique.

Concernant les impacts de la réforme sur la volumétrie globale nationale des effectifs, les études initiales réalisées par la DAM seront confrontées à des études réalisées par les DIRM portant sur la quantité de visites ciblées qui devra localement être faite pour chaque segment de flotte. Des estimations sont dégagées sur la base de différents scénarios de ciblage possible.

**Relocalisation de l'ENSAM au Havre :** Le projet d'arrêté de restructuration a été validé par la DRH et la DGAFP et sera présenté le 30 novembre en CTS de la DGITM. Suite à ce passage en CTS, la mise en œuvre réglementaire de la réorganisation et l'ouverture des dispositifs d'accompagnement pourront être engagés.

A terme, le véritable enjeu de cette réforme est de parvenir à initier une dynamique de travail partagée entre l'ENSM et l'ENSAM. Aujourd'hui, l'ENSAM est un service de trop petite taille qui, à moyen voire court terme, serait menacé d'une absorption par le CVRH. Une intégration à l'ENSM répondrait à une logique de constitution d'un pôle de formation maritime au Havre.

Ce rapprochement avec l'ENSM devra par ailleurs permettre à l'ENSAM de développer une activité d'exportation de son savoir-faire à destination des collectivités territoriales et des autres États, demandeurs de formations à destination de leurs agents. Cette perspective est en cohérence avec le projet de l'ENSM.

**Signalisation maritime :** Le format d'armement des phares et balises à 28 navires contre 36 actuellement a été arrêté. 17 unités vieillissantes seront sorties de flotte et 9 nouveaux navires seront acquis. Des retards ont été pris, en conséquence de la crise sanitaire dont la gestion a constitué une importante charge de travail pour les services.

Les OS indiquent un manque de communication dans les services concernant le chantier et l'organisation cible, et soulignent une forte attente de visibilité sur les réorganisations à venir dans les services. Les enjeux liés aux départs en retraite à venir dans les cinq prochaines années et les difficultés de recrutement sur les postes dans les services des phares et balises constituent par ailleurs une inquiétude également relayée en séance.

**Thierry COQUIL**